

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/111
13 septembre 2003

(03-4893)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Déclaration de S.E. M. Kenneth Valley
Ministre du commerce et de l'industrie et Ministre au Ministère des finances

Je voudrais d'abord saluer, au nom du gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, le gouvernement et les citoyens du Mexique, qu'il convient de féliciter pour l'organisation de cette cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ma délégation tient aussi à exprimer sa profonde reconnaissance pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi que pour l'efficacité des dispositions prises afin d'assurer la sécurité et la logistique de nos réunions.

État des Caraïbes, Trinité-et-Tobago reste foncièrement attachée au processus de négociation multilatéral. Nous adhérons aussi à l'objectif de long terme que représente la mise en place d'un système commercial juste et équitable. Nous partageons avec d'autres délégations un intérêt explicite pour la mise au point de mécanismes ciblés et opérationnels qui aideront à rendre nos économies plus compétitives dans le domaine commercial, et pour l'élaboration de mesures spécifiques qui autoriseraient une complémentarité entre les règles de l'OMC et nos futures initiatives de libéralisation du commerce. Nous souhaitons, enfin, que la notion d'équilibre gagne du terrain dans le commerce mondial entre pays développés et pays en développement, afin de donner le coup de pouce indispensable au développement durable des économies des Caraïbes et, au demeurant, de tous les pays en développement.

Nous abordons donc cette Conférence de Cancún avec optimisme et enthousiasme.

Conformément au Programme de Doha pour le développement, l'architecture des négociations de l'après Cancún doit faire une place à des initiatives opérationnelles plus poussées visant à sauvegarder le processus de développement durable des petites économies en développement. Il est essentiel aussi que les besoins des pays en développement soient totalement intégrés au programme de travail de l'OMC.

Le traitement spécial et différencié est un principe fondamental pour les pays en développement. Trinité-et-Tobago observe, non sans inquiétude, que des Membres ne parviennent à adopter, dans ce domaine, un ensemble de dispositions significatives, ciblées, opérationnelles et contraignantes en faveur des pays en développement. Or, nous estimons que le traitement spécial et différencié est au carrefour de différents problèmes puisqu'il touche, horizontalement, à tous les volets du programme de travail de l'OMC et recoupe, en diagonale, une série de questions: i) *l'accès aux marchés*, ii) *le soutien interne*, iii) *la concurrence à l'exportation* et iv) *les préoccupations non commerciales* dans le domaine de l'agriculture.

Le traitement spécial et différencié est le pivot autour duquel cherche à s'établir un équilibre entre pays industrialisés et pays en développement

L'impossibilité de dégager, jusqu'ici, les bénéfices que nos pays attendent du Cycle de Doha pour le développement, nous invite à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des économies en développement de petite taille et à favoriser ainsi l'enclenchement d'un processus de réforme progressif et suffisamment souple pour ces pays.

Nous sommes convaincus que le moment est venu d'adopter des directives opérationnelles pour la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Conceptuellement, Trinité-et-Tobago rejette l'idée d'un traitement spécial et différencié **qui serait le même pour tous** au profit d'une approche plus souple qui prendrait en compte, dans l'exercice de "stratification", les différences de taille et de stade de développement des économies, leurs compétences en matière de production et leur dotation en ressources.

Le renforcement des capacités, qui est primordial pour les pays en développement et qui est, par essence, au cœur même du concept de traitement spécial et différencié, doit aller au-delà de la simple assistance technique. Il doit inclure une aide au développement et une assistance financière ciblées sur le desserrement des contraintes de capacité qui brident l'offre et sur le soutien à l'ajustement.

Les préférences commerciales occupent elles aussi une place centrale dans le concept de traitement spécial et différencié. On ne saurait trop insister sur le rôle crucial que ces préférences commerciales, établies de longue date, jouent dans les nations des Caraïbes et les autres États ACP, dont elles préservent la viabilité et facilitent le développement. Il est donc impératif que cette Conférence ministérielle reconnaisse que les préférences commerciales sont un outil légitime de développement.

Dans le domaine de l'agriculture, nous sommes favorables à l'élaboration d'un nouveau Mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement, ainsi qu'au concept des produits spéciaux (PS) et à la redéfinition de la "catégorie verte". Quant à la question de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, Trinité-et-Tobago estime que tout abaissement non sélectif des droits de douane appliqués aux produits industriels dans les pays en développement, tel qu'il résulterait de la non-inclusion du principe d'une "**réciprocité qui ne soit pas totale**", pourrait freiner le processus d'industrialisation et de modernisation engagé dans de nombreux pays des Caraïbes, au risque d'entraîner dans certains cas une désindustrialisation.

S'agissant enfin des questions dites de Singapour, les pays des Caraïbes estiment que le moment n'est pas encore venu d'ouvrir les discussions dans ce domaine. Nous préférons employer les capacités limitées qui sont les nôtres à participer efficacement aux négociations en cours afin de progresser dans les domaines qui concernent les pays en développement.

En conclusion, je voudrais réaffirmer ici la détermination de Trinité-et-Tobago à œuvrer pour la mise en place d'un système commercial multilatéral juste, équitable et fondé sur des règles, et redire notre volonté de travailler au processus de réforme avec les autres Membres de l'OMC. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre le système plus propice à une croissance effective et à un développement réel.
